

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 novembre 2019

**Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU**

N° 31

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 13/11/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/11/2019
(accusé de réception du 13/11/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subvention exceptionnelle en faveur du Bagad Kemper

Le Bagad Kemper fête cette année ses 70 ans. Dans le cadre de cet anniversaire, il est proposé de verser à l'association Bagad Kemper une subvention exceptionnelle de 25 000 €.

Dans le cadre de son anniversaire, le Bagad Kemper réalisera :

- un concert inédit au Festival de Cornouaille le 24 juillet 2019 ;
- un concert au sein du Cyber Fest Noz le 27 juillet 2019 ;
- une création présentée au Festival Interceltique de Lorient le 9 août 2019 ;
- deux soirées au Pavillon, les 4 et 5 octobre 2019 ;
- une présentation d'une partie de sa création au cours des Echappées de Noël.

La commune propose d'accompagner l'association à hauteur de 25 000 euros.

La convention de partenariat régit les modalités, conditions et responsabilités des parties.

Après avoir délibéré, monsieur Nicolas GONIDEC ne prenant pas part aux délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – d'autoriser monsieur le maire à verser une subvention exceptionnelle de 25 000 € au Bagad Kemper pour ses 70 ans ;

2 - d'approuver la convention de partenariat avec l'association « Bagad Kemper » ;

3 - d'autoriser la signature de cette convention par monsieur le maire.